34766 - Il acquitte la petite zakat au nom d'un fœtus qui s'est avéré des jumeaux

question

Ma femme était enceinte au cours du mois de Ramadan et j'ai prélevé la petite zakat pour le fœtus .Quelques jours après la Fête de rupture du jeûne, ma femme a mis au monde des jumeaux conformément au décret d'Allah le Transcendant et Très Haut. Devrais-je faire quelque chose, étant donné que j'ai acquitté la zakat pour un enfant ou non pour deux?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Vous n'avez rien à faire pour n'avoir pas donné la zakat pour le second enfant.

Allah est le garant de l'assistance.